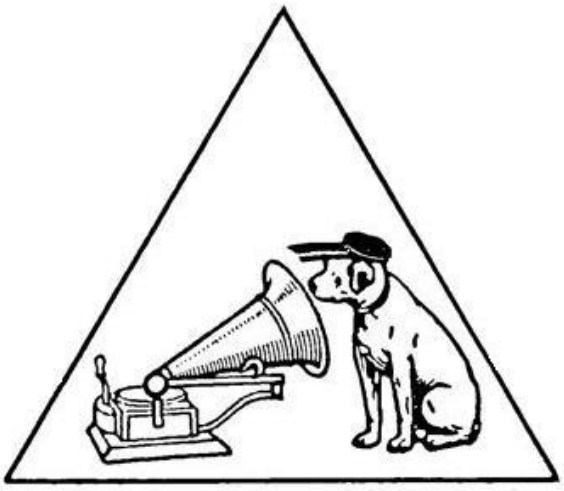
Université Libre de Bruxelles



52ème Festival Belge de la Chanson Estudiantine

Vendredi 6 novembre 2026
Campus Solbosch, ULB

Règlement

Contact :

Méhdi Daoud +32 474 10 94 64
Gabriel Padula +32 478 17 56 60
Thibault Fabry +32 476 48 02 08

Cercle Polytechnique de l'ULB A.S.B.L.

Avenue Franklin Roosevelt 50 CP 165, 1050 Ixelles

festival@cerclepolytechnique.be

https ://cerclepolytechnique.be/festival/

Ce dossier a été préparé par le Cercle Polytechnique A.S.B.L. dans le cadre du 52ème Festival Belge de la Chanson Estudiantine.

Article 1 : Du comité organisateur

1.1. Tout courriel est à envoyer à l'adresse festival@cerclepolytechnique.be.

1.2. L'échéance des dates butoirs est toujours fixée à 23h59, sauf mention contraire.

1.3. Le comité organisateur se réserve le droit d'expulser définitivement d'un événement toute personne présentant un comportement inadéquat ou contrevenant au Titre VI du Règlement d'Ordre Intérieur du Cercle Polytechnique de l'Université Libre de Bruxelles ASBL.

Article 2 : Des groupes

2.1. Un·e participant·e ne peut faire partie que d'un seul groupe par voie.

2.2. Toute personne inscrite consent à l'utilisation de son image et chaque groupe cède les droits de sa chanson inédite au Cercle Polytechnique de l'ULB ASBL.

Voie classique

2.3A. Les groupes doivent être composés de personnes possédant le statut étudiant ou l'ayant déjà possédé.

2.4A. Chaque groupe compte entre 4 et 6 membres, dont au moins 4 chanteurs·euses.

2.5A. Tout·e participant·e ayant été sacré·e trois fois Barde d'Honneur ne peut concourir qu'en tant que candidat·e « hors-concours ».

Voie libre

2.3B. Les groupes doivent être composés de personnes possédant le statut étudiant pour l'année en cours ou la précédente (la participation de personnes ne respectant pas cette condition doit être signalée et acceptée par l'organisation).

2.4B. Chaque groupe compte entre 2 et 10 membres (possibilité d'être plus sur demande à l'organisation), dont au plus 10 chanteur·euses (au micro) et au moins 1 chanteur·euse.

Article 3 : De la chanson et la prestation

3.1. Le jury et le comité d'organisation peut refuser toute chanson qui ne respecte pas ce règlement.

3.2. Le texte définitif de chaque chanson doit être envoyé avant le **dimanche 25 octobre 2026 à 12h00**.

3.3. Les groupes sont invités à venir déguisés.

Voie classique

3.4A. Les groupes présentent deux chansons : une chanson éditée et une chanson inédite.

3.5A. La chanson inédite doit être :

— une chanson de guindaille à caractère permanent,

— techniquement accessible à toutes et tous (obligatoirement sans instrument, chantable lors d'activités estudiantines).

3.6A. La prestation de chaque chanson ne peut excéder **4 minutes**.

3.7A. L'utilisation d'instruments ou d'outils de distorsion est interdite.

Voie libre

3.4B. Les groupes présentent une chanson.

3.5B. La chanson :

— suit un format libre (reprise ou création originale),

— peut être accompagnée d'une bande son envoyée au préalable mais pas d'instruments

3.6B. La prestation ne peut excéder **4 minutes**.

3.7B. L'utilisation d'une bande son ou tout autre objet autre que déguisement doit être signalé au comité d'organisation avant les Sélections.

Article 4 : De l'inscription

4.1. L'inscription se fait via le formulaire en ligne, validée après envoi d'une preuve de paiement avant le **mercredi 21 octobre 2026 à 12h00**.

4.2. Si un groupe ne passe pas les sélections, l'inscription est remboursée intégralement.

4.3. Les informations nécessaires :

— Nom du groupe

— Nom, prénom et numéro de téléphone de chaque membre

— Indication de la personne personne du groupe

— Coordonnées bancaires pour l'éventuel remboursement

Voie classique

4.4A. L'inscription s'élève à 10 € par membre étudiant·e et 15 € par membre non-étudiant·e, ce prix comprend une boisson par personne aux Sélections, une boisson au Festival (en cas de qualification), ainsi qu'une participation aux récompenses.

Voie libre

4.4B. L'inscription s'élève à 8 € pour le/la premier·e membre, 7 € pour le/la deuxième, et ainsi de suite. Ce prix comprend une boisson par personne aux Sélections, une boisson au Festival (en cas de qualification), ainsi qu'une participation aux récompenses.

Article 5 : Des sélections

5.1. Elles auront lieu le **mercredi 28 octobre 2026 en fin d'après-midi** sur le campus du Solbosch (heure et lieu précisés aux inscrits).

5.2. En cas d'absence d'un·e membre, l'équipe organisatrice doit être prévenue avant le **mardi 27 octobre 2026 à 12h00**.

5.3. Les groupes entièrement absents doivent envoyer une vidéo de leur prestation avant le **mardi 27 octobre 2026 à 12h00**.

5.4. Les sélections sont ouvertes au public.

Voie classique

5.5A. Tout groupe doit présenter uniquement sa chanson inédite.

5.6A. Chaque groupe doit être représenté par au minimum 3 membres du groupe lors des Sélections. Si cela est impossible, le groupe est considéré comme absent et doit suivre les instructions du point 5.3..

Voie libre

5.5B. Tout groupe doit présenter sa prestation.

5.6B. Chaque groupe doit être représenté par au minimum 2 membres du groupe lors des Sélections. Si cela est impossible, le groupe est considéré comme absent et doit suivre les instructions du point 5.3..

Article 6 : Du Rallye-Café

6.1. Le Rallye-Café aura lieu le **mardi 3 novembre 2026** à partir de 13h, devant le Manneken Pis, avec un parcours entre divers cafés bruxellois.

6.2. Il est réservé aux groupes sélectionnés, au jury et au comité organisateur.

6.3. La personne responsable de chaque groupe doit confirmer par mail le nombre de participant·e·s avant le **dimanche 1 novembre 2026 à 12h00**.

6.4. Le prix d'inscription est fixé à 17.5 € par membre étudiant·e et 20 € par membre non-étudiant·e. Ce prix comprend les boissons en journée, le rassemblement au local du Cercle Polytechnique en fin d'après midi (hors nourriture, vendue sur place) et le cantus Festival.

Article 7 : Du Cantus

7.1. Un cantus pré-Festival aura lieu à la suite du Rallye-Café, le **mardi 3 novembre 2026 à 19h**.

7.2. Il est réservé à la communauté universitaire (places limitées).

7.3. Le prix de participation est fixé à 8 €.

Article 8 : Du Festival

8.1. La capacité de l'auditoire étant limitée, des préventes sont disponibles durant la semaine du Festival et le soir-même, jusqu'à épuisement des bracelets.

8.2. L'accès est refusé à toute personne sans bracelet attaché au poignet.

8.3. Le Festival aura lieu le **vendredi 6 novembre 2026** en soirée.